

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026

N°26-VII

Le mercredi 4 février 2026 à 17h50, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 janvier 2026 par Monsieur Joël GULLON, Président, à VOIRON.

Nombre de membres en exercice :	30
Nombre de membres présents :	23
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de voix :	9 024,37

Secrétaire de séance : Coralie BOURDELAIN

PRESENTS TITULAIRES

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Dominique ESCARON, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Anthony MOREAU, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Barbara SCHUMAN, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

PRESENT SUPPLEANT

Marc DEPINOIS
François OLLEON
Eric SAVIGNON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Franck FLEURY à Philippe CARDIN
Jean-Luc CORBET à Laurent THOVISTE
Florent CHOLAT à Vincent FRISTOT
Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN

OBJET : Rapport d'activité 2025

Sur rapport du Président,

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Le SCoT de la grande région de Grenoble porte une planification territoriale pensée, dès sa conception, à une échelle large. Cette spécificité permet de mener des réflexions collectives correspondant à l'espace de vie des habitants. L'interdépendance et la complémentarité des sept intercommunalités nécessitent des réponses concertées et globales.

En 2025, la procédure de modification simplifiée permettant d'intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espace a été le fruit d'une étroite collaboration entre l'EP SCoT et les EPCI membres, ainsi que leurs communes. Ensemble, il a été construit une proposition ambitieuse et responsable, porteuse d'une vision renouvelée de la dynamique de projets à l'échelle de la Grande Région de Grenoble. Le vote à l'unanimité de ce dossier en décembre dernier vient consacrer la pertinence de cette démarche collective.

Parallèlement, les travaux de révision du SCoT ont connu une impulsion majeure avec la définition d'un cap partagé à l'horizon 2050 pour la Grande Région de Grenoble. La forte mobilisation des élus du Comité syndical et des intercommunalités a permis de valoriser les réflexions et propositions formulées par plus de 200 acteurs, participants à quatre séminaires organisés pour eux au printemps. Aiguillonnés par des éclairages prospectifs pertinents, le partage collectif des enjeux du territoire à l'horizon 2050 et le rôle attendu de la planification pour y répondre ont permis de rédiger un manifeste politique pour un SCoT accompagnateur de changement.

Afin de sécuriser les procédures d'urbanisme conduites par l'établissement, l'évolution statutaire adoptée en 2025 vient simplifier le fonctionnement et garantir un cadre collectif solide ainsi que des débats ouverts pour les futurs élus.

Ce rapport 2025 illustre l'ambition d'un EP SCoT qui accompagne et fédère les territoires, qui s'adapte à aux réalités locales et qui met l'habitant au centre de ses préoccupations. Le renforcement de la coopération confirme ainsi la pertinence d'une gouvernance fondée sur l'écoute, la concertation et la co-construction.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble**
- **D'approuver ledit rapport d'activité 2025**
- **D'autoriser la diffusion du rapport d'activité 2025 de l'EP SCoT**
- **De transmettre ledit rapport d'activité 2025 aux EPCI membres de l'EP SCoT**

Vote : à l'unanimité

Fait à Voiron, le 4 février 2026

Le Président,

Joël GULLON

